



La transition agricole et alimentaire

L'alimentation est le besoin premier vital de l'humain. Elle est aussi un enjeu de santé et porte l'émergence d'une nouvelle étape de notre démocratie, celle impliquant le « consommateur » et producteur. Il est donc important que cette tâche soit confiée à des paysans soucieux de produire des aliments de qualité et non à des industriels, soucieux de produire en quantité pour réaliser de grosses marges. **Notre action doit donc porter sur le développement de fermes à taille humaine suffisamment nombreuses pour nourrir la population régionale.**

L'agriculture paysanne et biologique est le meilleur atout pour réussir la transition écologique de l'agriculture et, par extension, de l'alimentation. L'agriculture paysanne et biologique doit être développée dans le respect de l'environnement (préservation de l'eau et de la biodiversité).

Sur le plan de la production, il nous faudra développer l'implantation locale et biologique et l'interaction entre les acteurs (semences, fourrages, élevage, maraîchage, partage de matériel, de lieux de transformation et de connaissances).

Sur le plan de la consommation, nous devons relocaliser et renforcer la communication («éducation») sur l'existence d'une alimentation de qualité de préférence biologique, ses vertus, son impact sur notre quotidien et notre santé. Nous devons également faciliter l'accès (tant géographique que financier) à l'alimentation de qualité pour tous via la création de maisons de circuits-courts et d'épiceries itinérantes, ainsi que leur approvisionnement. Relocaliser la production comme la consommation, tendre vers l'auto-suffisance pour les produits locaux.

----- La production agricole

1) Intégrer les préconisations de la **démarche Afterres2050** et de sa déclinaison régionale pour mettre en œuvre la transition agricole vers un modèle soutenable et adapté à nos réalités régionales.

2) 30% des aides agricoles régionales seront consacrées à l'agriculture biologique pour tendre vers 20% de surface agricole en bio et un Cap'filère bio transversal sera ajouté à l'ensemble des CAP existant.

3) Les critères d'attribution de ces aides seront ciblés sur la préservation de l'eau, des sols, de la biodiversité, sur l'adaptation au changement climatique et sur l'emploi paysan pour soutenir l'agriculture paysanne et les petites fermes.

4) Les mesures du FEADER (2ème pilier de la PAC) doivent évoluer en faveur des mesures agro-environnementales pour assurer la conversion et le maintien en l'agriculture bio en priorité ainsi que la protection des espaces naturels sensibles et des zones de captage d'eau.

5) L'accès au métier d'agriculteur doit s'ouvrir et des financements régionaux doivent soutenir les espaces tests et les initiatives innovantes d'installation, renforcer les dispositifs d'aide à la transmission des petites fermes, éviter la disparition de fermes au moment des départs en retraite. L'association Terres de Lien sera associée et soutenue dans ce cadre.

6) La recherche sur des pratiques agricoles durables sera favorisée : semences paysannes, techniques innovantes (agro-écologie, permaculture, agroforesterie), recherche participative, cartographie de zones biologiques...

7) Ne seront pas financées : la recherche dans des techniques visant à modifier la nature artificiellement (OGM, nano-particules) ou à privatiser le vivant (brevets), la communication et les manifestations financées par les industriels de l'agroalimentaire et de l'agro chimie.

8) Le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire (SRADDT) intègrera des règles permettant de **limiter l'artificialisation des terres agricoles** qui s'imposeront aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU, PLUI).

9) La Région poursuivra la mise en place d'un **Établissement Public Foncier Régional**. Parmi ses missions : préserver l'agriculture périurbaine, aider les communes à soutenir l'agriculture de proximité et l'installation d'agriculteurs.

Circuits (de la production à la consommation)

10) La Région encouragera les **Projets Alimentaires Territoriaux** pour avoir une vision globale des flux alimentaires et des projets d'évolution sur chaque territoire ([Voir annexe sur les PAT, ci-dessous](#))

11) Des Maisons des Circuits Courts et de l'économie locale seront financées (investissement et fonctionnement) dans chacun des bassins de vie de la Région sur l'impulsion des acteurs du territoire. Alimentation, habitat, habillement, mobilier, transport...tous les objets de la vie quotidienne seront concernés, dans une approche globale.

12) La création de légumeries et outils de transformation, le maintien des abattoirs seront encouragés pour **relocaliser les échanges** et ramener la valeur ajoutée au plus près de la production et des territoires.

13) La signature C du Centre sera revisitée pour intégrer et valoriser une Région sans OGM, les labels bio.

La consommation (alimentation)

14) Atteindre très rapidement **20% de produits biologique dans la restauration scolaire** et tendre vers 100%. Favoriser l'instauration un menu végétarien dans les lycées.

15) Mettre en place un programme d'éducation sur la qualité alimentaire et le rapport santé/équilibre alimentaire (sur le modèle du Défi pour le Climat). Renforcer les animations auprès des scolaires. Installer des potagers gérés par les lycéens dans les établissements (intégration dans les agendas 21).

16) Généraliser les plans de **lutte contre le gaspillage** dans les lycées.

17) Mettre en place des propositions ambitieuses de **valorisation des déchets** au plus près de leur production (compostage des déchets organiques) dans le cadre de la nouvelle compétence d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

ANNEXE

Zoom sur les Projets Alimentaires Territoriaux

Aujourd'hui les enjeux de l'agriculture et des circuits alimentaires sont ceux de l'accès à une alimentation de qualité pour tous, de productions préservant la santé et l'environnement, de la création d'emplois non délocalisables.

Une nouvelle gouvernance alimentaire est indispensable. Les Projets Alimentaires Territoriaux, inscrits dans la loi d'avenir agricole, répondent à un objectif d'optimisation et de généralisation de ces démarches. Ils visent à mettre en place un système cohérent pour :

- relocaliser la production et la transformation pour garder la valeur ajoutée sur le territoire
- optimiser les flux de produits et la distribution en favorisant la proximité
- favoriser la réappropriation de l'alimentation par les consommateurs
- participer à l'image positive du territoire avec une exigence sur la qualité des produits

Le Projet Alimentaire territorial nécessite à la fois une démarche globale avec une ingénierie dédiée sur le territoire et un travail avec les acteurs locaux. Il doit s'appuyer sur les expérimentations et démarches innovantes existantes qui y contribuent déjà et qui, de manière générale, participe à la « transition alimentaire ».

Première orientation des PAT :

Créer un « idée en campagne » type pour aider à mettre en place des PAT sur les territoires : le dispositif ID en Campagne sera mobilisé avec une ID type destinée à amener l'ingénierie nécessaire sur le sujet.

L'ID PAT devra se composer d'au moins trois éléments comprenant :

- un diagnostic sur les productions, consommations, acteurs économiques du territoire et détaillant les initiatives innovantes
- un Comité de Pilotage et un calendrier de travail pour aider à la dynamique globale, susciter l'émergence de nouveaux projets et mettre en cohérence ces projets
- l'aide au financement de projets économiques liés aux circuits courts (magasins de producteurs, coopératives, installation de producteurs ou transformateurs,...)
- le financement d'actions de communication pour rendre visibles les actions entreprises (labellisation, signalétique)

Deuxième orientation des PAT :

Activer la commande publique, en premier lieu des lycées, vers les produits locaux de qualité pour créer un appel sur des volumes conséquents :

- fixer que 20 % de l'enveloppe qui finance les repas des lycées doit concerner des factures de produits locaux et de qualité, avec une bonification de la participation financière à ces repas par rapport à ceux qui ne seront soumis à aucune exigence
- renforcer la formation des agents (gestionnaires, cuisiniers) : création des menus, gestion des commandes, autres manières de cuisiner, lutte contre le gaspillage, réduction des déchets,...
- créer des échanges et de la dynamique de groupe entre les agents, qui travailleront ces axes avec plus de plaisir.

3ème orientation des PAT :

Eduquer les citoyens à la lutte contre le gaspillage et à la nutrition.

L'alimentation est un projet commun à tous. La qualité de notre alimentation est à la fois une question de santé et de plaisir. Pour cela le PAT doit intégrer :

- la création pour les familles de «défi nutrition bio » (sur le modèle du « défi énergie »), autour de « je mange mieux, je gaspille moins, je ne paye pas plus »
- le financement de formations, de cours de cuisine pour les familles ou les enfants, autour de la nutrition et de la qualité des aliments
- le soutien d'événements autour de manger mieux
- le soutien aux jardins partagés, apprentissage du jardinage
- l'aide à la formation des citoyens sur la relation ville-campagne : qui travaille, qui produit ? d'où vient ce que je mange ? qu'est ce que cela entraîne comme type de société ?

Liste soutenue par :

